

**CHANGER
DE MÉTIER À
40 ANS, C'EST
TROP TARD.**

EN FAIT, NON

le cnam
NOS FORMATIONS FONT VOTRE AVENIR

40% de nos élèves ont plus de 40 ans

le cnam

Certificat de compétence Guide-conférencier

Publics/conditions d'accès

Ce certificat s'adresse aux candidats :

- titulaires d'un diplôme conférant le grade de master (bac+5 minimum) en histoire, histoire de l'art, histoire des sciences et des techniques, médiation culturelle, politiques culturelles, valorisation des patrimoines ;
- ayant un projet professionnel tourné vers le guidage culturel ou touristique, ou la médiation des patrimoines ;
- justifiant d'un niveau de langue étrangère (niveau minimal requis : B2)

Objectifs de la formation

Le certificat permet aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau minimum bac+5 d'accéder à la carte professionnelle de guide-conférencier tel que le prévoit l'arrêté du 9 novembre 2011. Il permet d'enrichir la formation des candidats sur les plans théorique et pratique, notamment en méthodologie et vis-à-vis de la connaissance des secteurs touristique et culturel. Le certificat offre la possibilité d'enrichir l'expérience professionnelle des candidats par le biais d'un stage ou d'un projet tuteuré.

Compétences visées

- Comprendre l'écosystème institutionnel du secteur touristique et de la culture, ainsi que les cadres législatifs et administratifs de la profession de guide-conférencier ;
- Savoir mobiliser les outils numériques et les outils de communication ;
- Maîtriser la lecture et l'interprétation d'œuvres, d'objets culturels et de paysages ;
- Savoir adapter une visite guidée à un public et à un environnement particulier (gestion d'un groupe et utilisation d'outils et de techniques d'animation) ;
- Maîtriser les techniques d'expression orale, corporelle et la prise de parole en public ;
- Acquérir le vocabulaire relatif à la culture et aux patrimoines en anglais.

Procédures d'admission

La sélection des candidatures (limitées à 10 par promotion) se fait sur dossier et entretien. L'évaluation de la candidature de la part du jury porte sur :

- l'adéquation des compétences et des connaissances du candidat avec les prérequis nécessaires ;
- l'adéquation et la capacité argumentative du projet professionnel du candidat avec les objectifs du certificat ;
- la connaissance d'une langue étrangère autre que le français (niveau minimal requis équivalant au B2 du cadre européen commun de référence pour les langues).

À Paris, le dossier de candidature peut être téléchargé sur territoires.cnam.fr et doit être envoyé complété et accompagné des pièces justificatives au plus tard le 1^{er} juillet 2022.

Modalités et temporalité de la formation

La formation est déployée en présentiel d'octobre à avril, une semaine sur deux. Les cours ont lieu du lundi au vendredi (entre 15 et 20h de cours par semaine).

La date de début des cours est fixée au 3 octobre 2022.

Nombre total d'heures de la formation : entre 180 et 220h (en fonction des cours choisis). À cela s'ajoute un stage (3 mois à partir d'avril) ou la préparation d'un projet tuteuré.

La validation du certificat implique :

- contrôle continu, examen final et réalisation d'un projet tuteuré ou d'un mémoire professionnel ;
- moyenne générale supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignement ;
- note supérieure à 10/20 au mémoire professionnel ou au projet tuteuré.

Tarifs

- Package : 1950 €
- Tiers-payeur : 3000 €

Date limite d'inscription

- 1^{er} juillet 2022 pour des raisons pédagogiques

Perspectives professionnelles

- Guide-conférencier
- Médiateur culturel
- Animateur des patrimoines ou du territoire

Certificat de compétence Guide-conférencier



Programme du certificat de compétence Guide-conférencier		
Code UE	Intitulé de l'UE	Crédits
USEC65	Socio-économie du tourisme culturel et gestion de l'activité professionnelle	6
USEC1J	Anglais	6
Au choix :		
USEC20	Méthodologie et techniques de la médiation orale des patrimoines	10
USEC22	Démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel	6
Au choix :		
UAEC08	Expérience professionnelle	8
UAEC09	Projet tuteuré	12

le cnam



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualifiée a été délivrée
au titre des missions relatives énumérées ci-dessous :

ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Aider les élèves en
situation de handicap :

handi.cnam.fr



territoires.cnam.fr

Contact

01 40 27 23 31

certificats.tourisme@lecnam.net